VENTES AUX ENCHERES.

Par GURLEY & PARKINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Philip Stich

No. 113,350, DIVISION A.

Un Cottage Double élégant et bien situé et rapportant des revenus

Nos 1228 et 1230 RUE GRAVIER, entre Franklin et Bassin

AUSSI

Un billet hypothécaire; des boucles d'oreilles en diamant; bague en diamant; montres; broche; chaîne d'or, etc.

Seront vendus aux enchères publiques, le JEUDI 30 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre signé le 28 août 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, en ce moment absent en permis de congé; du dossier No. 113,350, Division A; je, E. Randolph Gurley, encanteur dûment patenté, dans et pour la Paroisse d'Orléans, vendrai aux enchères publiques à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, les propriétés suivantes décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme lot quatre dans l'ilet borné par les rues Gravier, Franklin, Perdido et Bassin, d'après un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, daté le 5 avril 1858, déposé à l'étude de T. Guyol, ancien notaire dans cette ville, sous le numéro 300; lequel dit lot mesure, en mesure américaine, vingt-six (26') pieds trois (3") pouces de face à la rue Gravier, par une profondeur de soixante huit (68') pieds huit (8") pouces, et est borné à l'arrière par une allée quatre (4') pieds cinq (5") pouces de large, commune à ce dit lot et à d'autres. Les améliorations sont désignées par les numéros municipaux 1228-1230 rue Gravier, et comprennent un gentil cottage double, rapportant un joli loyer; le dit cottage contenant trois chambres de chaque côté, et ayant service d'eau et d'égouts.

Aussi, en même temps, et à la même place, un certain billet hypothécaire tiré et souscrit par Lee Mecheor, à son propre ordre, et endossé par lui-même, daté, Nouvelle-Orléans, Louisiane, le 26 mars 1913, et payable pour la somme de cent ($100.00) dollars, cinq ans après date, avec intérêt au taux de sept pour cent par an, à partir de la date jusqu'au solde, et paraphé, "Ne Varietur" par Gustave V. Rivard, notaire, afin d'être identifié avec un acte passé devant lui le 26 mars 1913.

Un assortiment de bijouterie, comprenant une bague en diamant, de boucles d'oreille en diamant, montre en or pour dame, chaîne d'or, broche, etc., le tout d'après la liste d'inventaire consignée au dossier.

Conditions: Comptant. Les loyers de la dite propriété foncière n'appartiendront à l'acquéreur qu'après la date de la signature de l'acte de vente qui sera passé devant W. W. Young, notaire, aux frais de l'acquéreur; ce dernier sera responsable en sus du prix de la vente, du payement des taxes dûes sur la dite propriété pour l'année 1915, et aussi du coût des timbres d'impôt des contributions indirectes, et des certificats. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication par

GURLEY & PARKINSON, Encanteurs.

août 29—sept 5 12 19 26 30

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire du receveur de la Franklin Temperance Hall Association, No. 113,197, Cour Civile de District, Division A.

Propriété de valeur du Troisième District

1103 RUE SPAIN, coin Rempart

Bâtisse à deux étages en briques. Bon emplacement d'affaires.

A l'enchère, le JEUDI 7 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne.

Par Stroudback & Latter, Harry Latter, encanteur, vendra à l'enchère publique, à la date susdite, en vertu d'un ordre signé le 20 août 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Honorable T. C. Ellis, juge de la Cour Civile de district, Division A, actuellement absent en congé, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Love (maintenant Rempart), Spain et Goodchildren (maintenant St-Claude) et Washington (maintenant avenue St-Roch), laquelle dite portion de terre mesure soixante-quatre pieds de face à la dite rue Spain, par une profondeur et façade de 100 pieds sur la dite rue Love (maintenant rue Rempart), et soixante-quatre pieds de large sur la ligne à l'arrière, toute mesure américaine, et est formée des parties des lots 308 et 309, sur le plan original de Faubourg Marigny, daté le 16 mars 1806, et déposé dans le bureau de T. O. Stark, notaire.

Acquis par la dite Association par achat de Class Gerrets, par acte devant William G. Latham, notaire, le 11 décembre 1856, et enregistré dans le livre No. 71 des aliénations, folio 699. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages comme garni et salle de tempérance, contient un magasin, 9 chambres, 2 antichambres, corridor, et une grande salle d'assemblée. Dans la cour il y a 3 dépendances, hangars, etc.

Conditions: Comptant: l'acquéreur devra payer pour les certificats, assumer en plus de l'enchère, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1915, et payer pour l'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.

PAUL W. MALONEY, Avocat.

sept 5 12 19 26—oct 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de M. et Mme August G. Mayewsky

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 113,177, Division A.

Bon Placement en Cottages,

1933-35 rue Deuxième, entre les rues Rempart et Dryades.

1937-39 rue Deuxième, entre les rues Rempart et Dryades.

A l'enchère publique, le MARDI 28 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No. 311 rue Baronne, par Stroudback & Latter, Harry Latter, encanteur, je vendrai, à l'enchère publique à la date susdite, en vertu d'un ordre signé le 17 août 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, actuellement absent en congé, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, St-Denis ou Sud Rempart, Dryades et Première, la dite portion de terre forme le coin des rues Deuxième et St-Denis, et mesure, en mesure américaine, à peu près 35 pieds de face à la rue Deuxième, par une profondeur et façade, sur la rue St-Denis ou Rempart, de 50 pieds; la dite portion de terre étant une partie du lot original No. 5, d'après un plan dressé par B. Buisson, daté le 5 mars 1832, les bâtisses y appartenant sont désignées par les numéros municipaux 1937-39 rue Deuxième. Les améliorations comprenant un cottage double en bois, avec toit ardoisé, contenant 3 chambres de chaque côté, ayant les égouts et l'eau. Une autre portion de terre, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, etc., dans le même district et ilet, et touchant à la propriété plus haut mentionnée, mesurant, en mesure américaine, 27 pieds 6 pouces de face à la rue Deuxième, par une profondeur de 50 pieds, plus ou moins, et étant une partie du lot original No. 5, d'après le plan mentionné. Les bâtisses portent les numéros municipaux 1933-35 rue Deuxième. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, contenant 3 chambres de chaque côté, avec les égouts et l'eau.

Conditions: Comptant: l'acquéreur devra payer au-dessus de son enchère, les taxes dûes pour l'année 1915. Les actes de vente devant J. Henry Forcelle, Jr., notaire, aux dépens de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

HARRY LATTER, Encanteur.

E. W. BISCHOW, Avocat.

août 29—sept 5 12 19 26 28

PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Ignacio Randazzo, No. 94,553. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Par C. A. Tessier & Son, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau, 131 rue Carondelet.

JEUDI 30 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, seront vendus à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 23 août 1915 par l'Honorable Porter Parker, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé et se trouvant et étant dans la Paroisse Plaquemines, Etat de la Louisiane, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à une distance d'à peu près 52 milles, en bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant et mesurant un demi (½) arpent de face sur le dit fleuve, par une profondeur de quarante (40) arpents, bornée sur la ligne supérieure par la terre de J. Ingraham, et sur la ligne inférieure, par la terre des héritiers Potash, ensemble avec les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en dépendent. La propriété est en bon état, a un grand nombre d'orangers en pleine production, et une bonne bâtisse.

Conditions: Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes de 1915, dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente, comprenant les timbres de revenu de guerre, et le coût de tous les certificats, devant Watts K. Leverich, Esq., notaire, aux dépens de l'acquéreur.

août 29—sept 5 12 19 26 30

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple retiré, 1026 rue St-Ferdinand, entre les rues Rampart et St-Claude, MARDI 26 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

No. 114,951, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division ...

Le MARDI 26 OCTOBRE 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et obéissance d'un jugement rendu en cour ouverte le 9ème jour de septembre 1915 et signé en cour ouverte le 17ème jour de septembre 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et qui m'a été adressé, je, Ernest A. Carrere, un encanteur dûment licencié, dans et pour la Paroisse d'Orléans, procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété suivante décrite, à savoir.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot A de l'ilet No. 365, borné par les rues St-Ferdinand, Rampart, Port et St-Claude, sur un croquis ou certificat d'arpentage daté du 3 octobre 1908, signé par George De Armas, voyer et ingénieur civil, d'après lequel croquis le dit lot ou portion de terre se trouve à une distance de 184 pieds 6 pouces des rues St-Ferdinand et St-Claude et mesure 28 pieds pouces de face à la rue St-Ferdinand, par une profondeur de 131 pieds, 6 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles, et est composé du lot original No. Treize.

Termes et Conditions. Comptant; l'acquéreur devra payer au-dessus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1915, le coût de tous les certificats et les timbres de revenus des Etats-Unis. Acte de vente devant Robert Legier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en accompte du prix d'achat, ne portant pas d'intérêt.

CARRERE & CARRERE Encanteurs.
806 rue Perdido.

sept 23 26—oct 3 10 17 24 26

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Prudential Savings and Homestead Society, en liquidation.

No. 109,649, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, Encanteur; Bureau, 131 rue Carondelet.

JEUDI 12 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 septembre 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. 5, dans l'ilet No. 614, borné par les rues Perdido, White, Dupré et Gravier, d'après un plan dressé par Castaing & Selles, architectes, le 20 mars 1866, et déposé dans le bureau de A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, le dit lot mesure, en mesure américaine, vingt-huit pieds, neuf pouces et trois lignes de face à la rue Perdido, par une profondeur de cent vingt pieds, et est le lot le plus près de la rue Dupré.

Conditions: Comptant; l'acquéreur paiera les taxes de 1915, et dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente, comprenant le coût de tous les certificats, devant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, aux dépens de l'acquéreur.

sept 11 12 19 26—oct 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Salaun vs. Consolidated Realty & Manufacturing Co., Ltd.

No. 105,818, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, Encanteur; Bureau, 131 rue Carondelet.

MARDI 12 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un ordre émanant de l'honorable F. D. King, juge de la cour ci-dessus mentionnée, Division B, daté du 7 septembre 1915, dans le procès ci-dessus intitulé, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 920, borné par les rues Arts, Johnson, Prieur et Painters, désigné comme le lot A ou 10 d'après un croquis d'arpentage fait par C. L. Lewis, député voyer de la ville, daté du 12 novembre 1909, et d'après le dit croquis le dit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Arts, par une profondeur, entre lignes parallèles, de cent dix pieds, et forme le coin des rues Nord Prieur et Arts.

Conditions: Comptant, ou un-tiers comptant; le solde en un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garanties. Les taxes d'Etat de l'année 1915 seront soldées au prorata, dix pour cent à être payé au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Herman Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LEGIER & GLEASON, LAZARUS, MICHEL & LAZARUS, Avocats.

sept 11 12 19 26—oct 3 10 12

Par LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Denegre Land Co., Inc., vs. Frederick W. Brown.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 71,148 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de la Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux Nos. 307-308, édifice Denegre, rue Carondelet, entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI 27 septembre 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un pupitre automatique, un cabinet de toilette, deux chaises, chaises à pivot, deux planches à dessiner, deux planches T à dessiner, un crachoir en cuivre, un colis d'express dont le contenu est inconnu, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de la Ville pour la Paroisse de Orléans.

DENEGRE, LEOPY & CHAFFE,
Avocats pour la demanderesse.

sept 16 21 26

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de G. R. H. Sauvage.

No. 111,523 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet — JEUDI 28 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, seront vendues aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 20 septembre 1915 de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Actions de banque — Seize actions de la "People's Bank & Trust Company", valant au pair, cent dollars chacune, d'après le certificat No. 343.

Propriétés foncières — 1er. Une certaine portion de terrain et les droits et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet ancien numéro sept borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Chartres et Decatur; laquelle dite portion de terrain forme le coin des rues Champs-Elysées et Decatur, et mesure cent dix-sept pieds, trois pouces et quatre lignes faisant la rue des Champs-Elysées, sur une profondeur et face sur la rue Decatur de cent vingt-sept pieds dix pouces, entre lignes parallèles et égales. Cette propriété est bien située comme site industriel.

2. Six lots de terrain, avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville et désignés par les numéros 43, 44, 45, 46, 47 et 48 dans l'ilet cinquante-trois, borné par les rues Arts, Selma, Painters et l'avenue Monroe, comme indiqué sur le plan de Warren B. Reed, ingénieur, daté du 30 mars 1909, annexé à un acte de dépôt passé devant Jefferson C. Wenck, notaire public dans cette ville, le 15 juin 1909; d'après dit plan les lots se touchent et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face sur la rue Arts par une profondeur de cent dix-neuf pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No. 48 formant le coin de la rue Arts et de l'avenue Monroe.

3. Six certains lots de terrain, avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, situés dans le Troisième District de la ville, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6, dans l'ilet numéro cinquante-quatre, borné par les rues Mussine, Selma, Arts et l'avenue Monroe; comme indiqué sur le plan mentionné ci-dessus de Warren B. Reed, ingénieur, d'après quel plan les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face sur la rue Arts, par une profondeur de cent dix-neuf pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No. 1 formant le coin de la rue Arts et de l'avenue Monroe. Les propriétés décrites sous les numéros deux et trois sont sur la grande terrasse Gentilly, magnifiquement environnées, près de la ligne électrique des chars et dans une des portions les plus salubres et les plus améliorées de la ville.

4. Deux arpents de terre, situés dans la paroisse Caddo, Etat de la Louisiane, étant les arpents trente-huit et trente-neuf du quartier Sud-Ouest de la Troisième Section, territoire vingt, rang quinze Est.

5. Lots, arpents Nos. 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40 dans le quartier Nord-Ouest du quartier Nord-Est, Section trente-quatre, territoire vingt-et-un, rang quinze, dans la paroisse Caddo, Etat de la Louisiane, d'après un devis fait par L. Z. Crawford, voyer de paroisse de la dite paroisse, entré et enregistré dans le livre 50, page 109, des actes publics de la dite paroisse de Caddo.

Conditions. Pour les actions, comptant.

Pour les propriétés foncières, un tiers ou davantage comptant, la balance à un an, contre des effets au porteur, garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant un intérêt de sept pour cent du moment de l'adjudication jusqu'au payement. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses habituelles de sécurité. A part son offre, l'acheteur devra payer les impôts pour 1915, le coût de tous les certificats requises par eux ou par la loi, annexés à l'acte de vente, et le coût des timbres du revenu fédéral. Dix pour cent devront être déposés par les acheteurs au moment de la vente. Actes de vente devant Gus A. Llambias, Esq., notaire, aux frais des acheteurs.

DART, KERNAN & DART, C. J. THEARD, Avocats. sept 26—1f

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante demeure à deux étages, No. 1731 avenue de l'Esplanade.

Grande portion de terre sur le chemin de Gentilly.

Succession de John F. Del Corral — No. 113,131.

Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI 30 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, seront vendues à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 août 1915, de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la cour susdite, Division "C," dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les propriétés suivantes à savoir:

1er. L'élégante résidence en bois, à deux étages, 1731 avenue de l'Esplanade, contenant des antichambres, dix chambres et salle de bain, sur un certain lot de terre et des améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 761, borné par l'avenue de l'Esplanade, et les rues Roman, Kerlerec et Derbigny, désigné par la lettre "B," d'après un croquis ou certificat d'arpentage fait par G. H. Grandjean, voyer, annexé à un acte devant F. J. Dreyfous, notaire, daté le 4 avril 1895, d'après lequel croquis le dit lot se trouve à une distance de soixante-six pieds, six lignes du coin de l'avenue de l'Esplanade et la rue Roman, et mesure trente-cinq pieds de face à la dite avenue de l'Esplanade, soixante-dix pieds de large à l'arrière, par une profondeur sur le côté vers la rue Derbigny, courant obliquement vers la rue Kerlerec de cent-soixante-quatre pieds, et une profondeur sur l'autre ligne de côté de la rue Roman de cent cinquante-huit pieds, deux pouces et deux lignes.

2. Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 897, bornée par les rues Roman, Prieur, Kerlerec et l'avenue de l'Esplanade, désignée par la lettre "B," sur un certificat d'arpentage fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 20 février 1905, annexé à un acte de vente devant M. V. Dejan, notaire, le 2 mars 1905, et est situé à un point distant de cent-vingt-cinq pieds, huit pouces du coin de l'avenue de l'Esplande et de la rue Roman, et mesure, en mesure Américaine, trente-un pieds, huit pouces et trois lignes de face sur la rue Roman, par une profondeur entre lignes parallèles de soixante-deux pieds, onze pouces et trois lignes, et est formée de la façade de la portion du lot désigné par la lettre "E."

3. Une certaine pièce ou portion de terre située à Lee Station, en arrière du Troisième District de cette ville, sur le côté droit du chemin de Gentilly, la partie la plus étendue du lot est désignée par le numéro 116 d'après un croquis signé par D. E. Seghers, voyer et dessinateur, daté du 4 mars 1909, annexé pour référence à l'acte d'acquisition ci-après mentionné, du vendeur actuel; le dit morceau ou portion de terre mesure d'après le dit croquis cinquante pieds de face à l'avenue Gentilly ou chemin du Gentilly, cinquante pieds de large à l'arrière sur une profondeur de trois cents pieds, entre lignes parallèles; et est borné à la ligne supérieure et à la ligne inférieure par la propriété qui appartient maintenant ou appartenait anciennement à David W. Hanes.

Termes et Conditions — La propriété foncière décrit en premier sera vendue à la condition de payement de la moitié ou du tout, comptant, à la faculté de l'acquéreur; et le solde s'il y en a à l'échéance d'un an, ou d'un an ou deux, au gré de l'acquéreur. La partie de cette vente qui serait sujette à échéance devra être protégée par des billets de l'acquéreur, à son ordre, et endossés par lui portant intérêt de huit pour cent par an à partir de la date de l'acte de vente, jusqu'à complète extinction de la dette; les dits billets étant garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur, sur la propriété; aussi la convention de non aliénando et toutes des clauses usuelles de garanties d'hypothèque; et cinq pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de litige; ainsi que toutes les clauses relatives à l'assurance. Les propriétés décrites en second et en troisième lieu seront vendues au comptant, les loyers appartiendront à l'acquéreur à partir de la date de l'acte de vente; l'acquéreur des dites propriétés devra payer tous les frais de certificats, timbres documentaires du département des contributions indirectes, et toutes les taxes de 1915; le tout étant en sus et au-dessus du montant de chaque enchérissement; les acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et les frais des actes de vente, qui seront dressés par James Simeon, notaire, coût de [illegible] à la charge des acquéreurs.

août 29—sept 5 12 19 26 30

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Simple Retirée

1104 RUE DUPRE.

Entre les rues Orchid et Bell.

Trois Sites de Bâtisse

RUE ORCHID,

Entre les rues Gayoso et Dupré.

Jeudi, 21 Octobre, 1915, à midi

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE JOSEPH E. GENERELLY. Cour Civile de District, Paroisse d'Orleans, Division "D," Dossier No. 1, No. 111,961.

Jeudi 21 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre émis, daté et signé le 17 septembre 1915, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "D," Dossier No. 1, Moi, Ernest A. Carrere, encanteur dûment licencié, dans et pour la Paroisse d'Orléans, procéderai à la vente à l'enchère publique, la propriété suivante décrite, à savoir:

1o. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec les droits voies, privilèges et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No. 378, borné par les rues Dupré (dernièrement Cinquième), Orchid (dernièrement Oak), White (dernièrement Sixième) et Bell (dernièrement St. John). Les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et sont désignés par les numéros seize et dix sept, sur un croquis par S. G. de Lisle, ingénieur civil et voyer, daté du 21 novembre 1867 et ils mesurent d'après les dits plans ou croquis comme il suit, à savoir: Lot No. 16 mesure trente-et-un pieds, neuf pouces et deux lignes de face sur la rue Dupré, par cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et lot No. 17 mesure trente-et-un pieds, neuf pouces et trois lignes de front sur la rue Dupré, par cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de front sur la rue Orchid; formant le coin des rues Dupré et Orchid.

2o. Trois certains lots de terre, avec tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou y appartenant sous quelque rapport, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No. 383, borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursuline, Orchid (dernièrement Oak ou Live Oak) et St. John (maintenant Bell), et d'après un croquis par L. H. Fremont, daté du 28 novembre 1894, déposé en l'office de Fred Zengel, notaire, le 30 mai 1895, les dits lots sont désignés par les numéros un, deux et trois, et mesurent comme suit: Lot No. Un forme le coin des rues Orchid (dernièrement Oak) et Dupré, et mesure trente-trois pieds de front sur la dite rue Orchid, par cent quarante trois pieds, six pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles et de front sur la rue Dupré. Lot No. Deux est adjacent au dit lot No. Un, et mesure trente pieds de front sur la rue Orchid, par cent quarante trois pieds, six pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Lot No. Trois mesure quinze pieds, quatre pouces et sept lignes de front sur la rue Orchid, quinze pieds, trois pouces et cinq lignes de front sur la rue Ursuline, par cent quarante trois pieds, six pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté du No. Deux, par cent trente-six pieds, sept pouces sur la ligne de côté, adjacent au No. Quatre et trente pieds de largeur par derrière.

Terms et Conditions: Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en versements égaux, sur billets des acheteurs payable à un et deux ans de la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la dite date, et assuré par hypothèque et privilège de vendeur; l'acte de vente contiendra la convention de non alliénando et de stipulation de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès et les clôses usuelles de garantie; les acquéreurs assumeront, en outre, le payement des impôts de ville et d'état pour cette année 1915, et du pavage se faisant maintenant. Les actes de vente seront passés devant Gustave A. Llambias, Esq., notaire public, aux dépens des acquéreurs, un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication en acompte du prix d'achat ne rapportant pas d'intérêt.

CARRERE et CARRERE, Encanteurs.
CHARLES J. THEARD, Esq., Avocat.

sept 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de succession, cottage double, 826-828 rue Joséphine, entre les rues Laurel et Annonciation, le JEUDI 7 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession de Mlle Magdalena D. Stroh, No. 113,237, Cour Civile de District, Division E.

Le JEUDI 7 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et en obéissance d'un ordre émis, daté et signé le 1er septembre 1915, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, je, Ernest A. Carrere, encanteur dûment autorisé dans et pour la Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtiments qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Laurel, Jackson et Annonciation, désigné par le No. Six A, et mesurant 33 pieds 5 pouces de face à la rue Joséphine, par une profondeur de 89 pieds, 8 pouces et 5 lignes sur le côté vers la rue Laurel, et sur l'autre côté du dit lot, le dit lot a une profondeur de 36 pieds, 4 pouces et 4 lignes à un point où des lignes se joignent, et courent obliquement vers la rue Laurel, 2 pieds 11 pouces, de là, le dit lot a une nouvelle profondeur de 53 pieds à l'arrière ligne, sur laquelle le dit lot mesure 30 pieds, 10 pouces et 5 lignes, le tout d'après un plan de subdivision tracé par John F. Braum et L. Weigel, voyers et architectes, daté le 18 septembre 1879, annexé pour référence à un acte passé devant Chas. G. Andry, ancien notaire de cette ville, le 25 octobre 1879, acquis par acte devant James Simeon, notaire, le 1er juin 1906, enregistré C. O. livre 205, folio 732. Les améliorations sont connues comme les Nos. 826-829 rue Joséphine, et comprennent un cottage en bois, toit ardoisé, contenant 4 chambres, salle de bain, eaux et égouts de chaque côté.

Termes et Conditions Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1915, payer les frais des certificats, tax de revenu fédéral; les loyers à partir du jour de la vente appartiendront à l'acquéreur, mais ce dernier aura à payer l'acte de vente qui sera passé devant George W. Flynn, notaire.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs.
M. D. DIMITRY, Esq., Avocat.

sept 5 12 19 26—oct 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Louise Labarre, veuve de Juan de Alminana.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,587 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Alminana, épouse d'André Bouligny, dûment autorisée, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

ANDRE LAFARGUE, Avocat.

26 sept—1f

Dans l'affaire de la succession de Charles N. Roth, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,026 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte annuel présenté par Mme Elizabeth Walsh Roth, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

J. H. [illegible]

sept 26 30—oct 3

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau et attractif site de bâtisse, faisant face à la rive gauche du Bayou St. Jean

BORNE PAR LES RUES ST. PHILIP, METAIRIE, SOLOMON ET ORLEANS

50 pieds de front sur le Bayou St. Jean par 200 pieds de profondeur

No. 100,858, Cour Civile de District, Div. "E," Dossier No. 1. Interdiction d'Alfred Mazzei.

Aux enchères, Jeudi, 21 Octobre, 1915 à midi

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO. 311 RUE BARONNE.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 11 septembre 1915, lequel ordre homologue des délibérations du meeting de famille dans l'intérêt du dit interdit, tenu devant Gustave A. Llambias, notaire public, le 11ème jour de septembre 1915, et à moi dirigé, je procéderai à offrir à l'enchère publique au jour, au temps et aux lieux, désignés dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou y appartenant sous quelque rapport. Situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No. 168, borné par la rive gauche du Bayou St. Jean, les rues St. Philip, Solomon et Orléans, mesurant cinquante pieds de front sur la Route Publique ou Bayou St. Jean, par une profondeur de deux cent pieds, entre lignes parallèles, lequel lot est composé du reste des trente cinq pieds, du lot désigné par la lettre "A" sur un croquis et un levé dressé par Walter J. Seghers, agent voyer de la ville, daté du 12 septembre 1913, en possession de M. Alfred Mazzei, et le reste des quinze pieds, le plus près du dit lot "A" du lot original No. 3 d'un croquis de W. J. Seghers et Fils, voyers, daté du 18 octobre 1910, annexé à un acte passé devant Félix Drefous, N. P., dans cette ville.

Termes et Conditions La moitié, ou plus, comptant, et le solde, s'il y en a, dans un billet de l'acquéreur, payable à un an de la date de l'adjudication avec sept pour cent d'intérêt par an de la date, et garanti par une hypothèque et le privilège du vendeur sur la dite propriété, l'acte de vente contiendra le pacte de non alienando, et une stipulation de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clôses de sécurité usuelle, l'acquéreur assumera en outre, de payement des impôts d'Etat pour cette année (1915) et le coût de tous les certificats pour l'acte et des Timbres de Revenus Internes des Etats-Unis. Un dépôt de dix pour cent sera requis pour sceller la vente. L'acte de vente sera passé devant Gustave A. Llambias, N. P., aux frais de l'acheteur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
CHAS. J. THEARD, Avocat.

sept 19 26—oct 3 10 17 21

Par LEONARD L. STERN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Bazilide Aguillard. Cour Civile de District, No. 108,028, Division C.

Par LEONARD L. STERN, Encanteur, le JEUDI 14 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le numéro municipal 915 rue Pin, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 82 de Greenville, bornée par les rues Broadway, Pin, Elm (anciennement Troisième) et Burthe; la dite portion de terre mesure cinquante pieds de face à la rue Pin, par une profondeur de quarante-huit pieds entre lignes parallèles, et est composée de l'arrière des lots Quatre et Cinq, comme le tout paraîtra sur un plan dressé par Wm. H. Williams, voyer, daté le 29 juillet 1871, annexé à une vente faite par Margaret Fitzgerald à William Thompson, le 1er août 1871, par un acte devant Ernest Commagère, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, toit ardoisé, contenant galerie, trois chambres, hangar, etc., 915 rue Pin, et est loué à $8 par mois.

Conditions: Comptant; l'acquéreur devra assumer le payement des taxes de 1915. L'acte de vente devant Louis R. Alba, notaire, aux dépens de l'acquéreur.

G. G. KRONENBERGER, Avocat.

sept 12 19 26—oct 3 10 14

Par LIONEL M. RICAU

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE ELEVE, DEUX ETAGES A L'ARRIERE, ET PASSAGE.

NO. 1214 RUE N. JOHNSON.

BATISSE A DEUX ETAGES, AVEC PASSAGE, NO. 1827 RUE ST. PHILIPPE. UN ATELIER DE FORGERON, ET ATELIER DE CONSTRUCTION DE CHARRETTES.

NOS. 1721-1723 RUE TCHOUPITOULAS

John et William Egan vs. Succession de George M. Egan, et al. No. 113,284, Cour Civile de District, Division "A."

Sous et en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 7 septembre 1915, et signé en cour ouverte le 13 septembre 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C," agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division "A," actuellement absent en congé, qui m'a été adressé, je procéderai à la vente aux enchères, le JEUDI 21 OCTOBRE 1915, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No. 88, borné par les rues Tchoupitoulas, St. James, Religious et Celeste, étant une partie du lot désigné par la lettre B, et mesure, en mesure Américaine, vingt-sept pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Tchoupitoulas, par une profondeur de cent-vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles égales. Le tout d'après un plan du dit ilet dressé par J. A. D'Hemecourt, daté le 23 décembre 1879.

2o. Un certain lot de terre ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No. 88, borné par les rues Tchoupitoulas, Religious, St. James et Celeste, désigné par la lettre "X," sur un croquis annexé à un acte passé devant W. O. Hart, alors un notaire de cette ville, le 5 mars 1888, et mesurant vingt-trois pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par une profondeur de cent-vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles; laquelle portion de terre, fait partie de celle désignée par la lettre "B," et se composait de l'entier du lot original No. 7 et d'une partie du lot No. 6, sur un plan de J. F. Braun, daté de 19 mars 1879, annexé à un acte passé devant Joseph Cohn, ancien notaire, daté le 26 mai 1875. Les améliorations comprennent un atelier de forgeron, et atelier de construction de charrettes, portant les Nos. municipaux 1721-1723 rue Tchoupitoulas.

3o. Un certain lot de terre, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No. 13, dans l'ilet No. 258, borné par les rues Johnson, Prieur, Quartier et Hôpital; le dit lot de terre mesure trente-sept pieds de face à la rue Nord Johnson, par une profondeur de cent-cinquante pieds, entre lignes parallèles; le dit lot commence à une distance de cent pieds de la rue Hôpital.

Les améliorations comprennent un cottage simple élevé, à deux étages à l'arrière, contenant antichambre, salon double, salle à manger, cuisine, 4 chambres à coucher, salle de bain, améliorations sanitaires, grande écurie, portant les No. municipal 1214 rue Nord Robertson.

4o. Un certain lot de terre, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No. 1, sur un plan de F. N. Tourne, daté de 4 mars 1861, déposé dans le bureau de A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville; le dit lot est également désigné sur le cadastre comme le No. 21, et est situé dans l'ilet No. 227, borné par les rues St. Philippe, Roman, Ursulines et Derbigny. Se trouve à une distance de quatre-vingt-cinq pieds, un pouce du coin des rues Roman et St. Philippe, et mesure vingt-huit pieds, trois pouces et une ligne et un tiers de ligne, de face à la rue St. Philippe par une profondeur de cent-dix-sept pieds, deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse simple à deux étages, pour demeure, avec passage, contenant un salon, salle à manger, cuisine, 2 chambres à coucher, et salle de bain portant le No. municipal 1827 rue St. Philippe.

CONDITIONS—Comptant; les acquéreurs et surenchérisseurs devront faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère avec d'encanteur au moment de l'adjudication; payer au-dessus des montants de leurs enchères tous les taxes de l'année 1915, des timbres de revenu interne des Etats-Unis, et tous les certificats nécessaires pour passer les actes de vente, qui seront exécutés devant Charles T. Starkey, notaire de cette ville.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
CHARLES T. STARKEY,
ROGER MEUNIER, Avocats.

sept 19 26—oct 3 10 17 21

La Gazette de Francfort ne se console pas de voir les Allemandes prodiguer la laine et le coton dans la confection des jupes nouvelles.

Il faut à ces jupes-là, s'écrie la gazette patriote, deux fois plus d'étoffe qu'à celles d'autrefois! Or c'est à l'armée que nous devons réserver toute notre laine, tout notre coton!

La Gazette de Francfort n'ose pas demander que par patriotisme Gretchen recommence à porter des jupes entravées; mais on sent que c'est là, au fond, son désir...

LE MASQUE DE FER.

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Eugène Scott.

1938 rue Burdette, coin de la rue Spruce, cottage simple, lot mesurant 30 pieds de face par 120 pieds de profondeur.

Cour Civile de District, Division E, No. 112,489. A l'enchère JEUDI 28 octobre 1915, à midi, en vertu d'un ordre rendu et signé en cour ouverte le 22 septembre 1915 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Division E de la dite cour, je procéderai à vendre à l'enchère publique, JEUDI 28 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y ayant effet ou qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 253, borné par les rues Cohn, Fern (anciennement Washington), Spruce (anciennement Huitième) et Burdette, mesurant trente pieds sur la rue Burdette par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes: Un tiers, ou davantage, comptant et le solde, s'il y en a, sur un crédit d'un an ou d'un ou deux ans, au choix de l'acquéreur, la part du crédit de la dite vente sera représentée par des effets de l'acquéreur, à son propre ordre et endossés par lui, portant un intérêt de huit pour cent par an de la date d'adjudication jusqu'à ce qu'ils soient payés, garantis par une hypothèque spéciale et l'alienando du vendeur, et toutes les clauses de sécurité usuelles, cinq pour cent les honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété sera assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devra être passée au teneur des effets, et l'acquéreur paiera en plus le montant de son enchère, toutes les taxes dûes sur la propriété et exigées pendant l'année 1915, ainsi que les coûts du certificat nécessaire, et les timbres de revenus. L'acte de vente seront aux dépens de l'acquéreur devant J. Kenton Baily, notaire, et un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur,
No. 838 rue Commune.

HENRIQUES & DUCHAMP, Avocats.

sept 26—oct 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

ORDRE.

S. Bartolotta & Company, demandant un répit, vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District, No. 113,312, Division D.

Considérant la précédente pétition et le bilan dûment vérifié des actifs et passifs, de cela au dossier;

Il est ordonné, qu'après les publications des avis et sommations aux créanciers, comme il est requis par la loi, une assemblée des créanciers de la dite S. Bartolotta & Company, sera convoquée et tenue, selon la loi, devant Charles Denechaud, notaire, à son étude dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 25ème jour d'octobre de l'année 1915, à dix heures du matin, afin de voter pour accorder ou refuser la demande de la dite S. Bartolotta & Company, pour un répit de six, douze et dix-huit mois, de la date de la dite assemblée.

Il est de plus ordonné que John C. Davey, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents ci-inclus, et que dans l'intervalle toutes les procédures contre les personnes et la propriété de la dite S. Bartolotta & Company soient arrêtées.

Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1915.

(Signé) PORTER PARKER, Juge.

Copie certifiée:

F. GRIESHABER, Député Greffier.

sept 26—oct 2 10

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joséphine Gras.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,740 — Division B — Attendu que Mme Marie Rose Bras, veuve de Edwin Gregory, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Joséphine Gras, décédée, intestate.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

THOMAS CONNELL, Greffier.

CHAS. LOUQUE, Avocat.

sept 22 26—oct 1

Succession de Mme Edward Schneider.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,642 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Andrew Schneider, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

OSCAR SCHREIBER, Avocat.

sept 22 26—oct 4

Succession de Victor Fournier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,691 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette propriété et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par John J. Zollinger, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

OSCAR SCHREIBER, [illegible]
Avocats.